

Réunion du 29 mars 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

Prélude :

C'était prévu, le collectif SOS-Durbuy était bien présent, à 19 h 30, dans le parc communal aux abords de la salle des mariages pour le conseil communal du 29 mars.

Il y avait moins de monde que lors de la précédente réunion, j'ai compté près de 25 personnes. Pour cette occasion Chantal est venue avec son accordéon, et nous a divertis à deux reprises de manière fort festive, J'ai remarqué certain élus, pour l'espace d'un instant, prêter une oreille au son de la musique de notre amie, ainsi qu'aux notes sortant de l'instrument de Stéphane, un ??? J'explique, imaginé une sorte de contrebasse qui a été lessivée à haute température, et qui donc a rétréci, mais vraiment rétréci de telles sortes que maintenant, l'instrument se tient à une main et les cordes se grattent de l'autre, c'est prodigieux ce qu'il est possible de jouer comme air entraînant avec une contrebasse. Après une entame fort agréable où chaque participant y a été de son petit "Yeah" à chaque reprise de la ritournelle d'ouverture, notre spécialiste tout terrain, Jean Fassotte, a pris la parole pour nous faire un point sur l'emploi chez LPM, nous avons ainsi appris que sur 100 unités prétendues l'an dernier, ils n'en disposait pas même de 10% (*déclarés ONSS et tout le toutim*). Je ne vais pas vous refaire l'exposer de Jean, si vous étiez absent, vous avez raté quelque chose, il nous a même fait le coup de la fable de la grenouille, pour embrayer sur certaines attitudes de la commune, oui, les dirigeants sont passés maître dans l'art de l'anesthésie des citoyens, il faut rester vigilant, ne pas se laisser, chloroformer par le langage politique, vous savez, celui qui ne s'apprend pas à l'école, tellement il est peu authentique de valeur, de respect et de considération des peuples, ici comme ailleurs.

Les bonnes paroles de Jean ont suscité des réflexions, des interrogations, la discussion a été franche et sympa, mais pour éviter tout retard à la séance, 10 minutes avant le début de la réunion, notre troubadour a repris son instrument, une rengaine entraînant ici et là un pas de danse. Le conseil est entré dans la salle, nous avons emboîté leurs pas sous un air d'accordéon, ma foi, comme à la parade, c'était génial. Cela a-t-il été apprécié du côté des cols blancs ? Il faudra envoyer une demande écrite pour le savoir... ou pas.

Conseil communal du 29 mars

Entré dans la salle, je me suis posé à la place que j'utilise habituellement, elle et moi, on commence à s'apprécier.

Le mayer salue l'assistance, et nous voilà embarqués dans près de 2 heures de discussion pas toujours très audible, rien de neuf de ce côté, quoi que, j'ai mieux entendu Monsieur Bontemps.

Ce dernier souhaite savoir si des observations sont à formuler concernant le PV de la dernière assemblée, RAS, tout est OK, cela commence donc sous les meilleurs auspices.

Avant de lancer le premier point de l'ODJ, on apprend que le point 11 est retiré, mais on ne gagnera pas de temps, un autre a été rajouté P11a, hors délais, semble-t-il, mais personne n'ayant à y redire formellement, Monsieur Bontemps commence avec le :

P1

(NDR : très attendu par les élus, mais aussi par le public bien informé de la chose grâce à Bernard Adam et Jean Fassotte).

Il s'agit de la fameuse "Convention des maires" une sorte de "COP21" à l'échelon communal ou municipal, cette initiative nous venant de l'Hexagone.

(NDR : j'ajoute un lien sur cet ambitieux projet :

http://www.conventiondesmaires.eu/index_fr.html)

L'échevin Francis Dumoulin expose rapidement l'objet recherché, les objectifs à atteindre, et demande au conseil d'accorder sa confiance au maire pour la signature finale du texte, ce qui est accordé à l'unanimité.

Madame Têcheur prend la parole, félicite et demande de voir si cela sera suivi d'effets. (NDR : *patience, la première date de bilan, c'est 2030, ensuite 2050*)

La tête de liste MR, André Tassigny regrette que cela ne soit pas poussé plus en avant, notamment avec le barrage. (NDR : *si j'ai bien compris ?*)

Madame Le Bussy félicite également, et reste aussi prudente, elle attend de voir.

L'ancien bourgmestre, Monsieur Mottet, que l'on entend très rarement, signale en réponse à Monsieur Tassigny que des études ont été faites, etc., l'échevin Paquet en rajoute une couche, il ne semble pas content sur André Tassigny, et le fait savoir en lui reprochant son opinion peu emballée.

Et le débat se poursuit à propos du barrage, le bourgmestre s'impatiente, mais ne monte pas dans les tours, il ferme les vannes et signale qu'en ce qui concerne ce barrage, ce sera revu.

(NDR : il faudra planifier puis mettre en place des économies d'énergie, dans le chef de l'administration communale et aussi des habitants. En parallèle, de la production d'énergie non carbonée devra être prévue, on a parlé de barrage, très peu de photovoltaïque et pas d'éolien ni de géothermie. Ces plans, très probablement, devront être soumis d'ici deux ans. Le barrage se situe sur l'Ourthe à 200 m de la maison communale. Marc Blasband a tenté par deux fois de lancer un projet de génération d'électricité à cet endroit. Les deux fois, l'accueil était le refus du MET (office qui gère le barrage) d'adapter sa gestion à une génération d'électricité. Il était possible de fournir raisonnablement de l'électricité pour une vingtaine de familles. La rentabilité pouvait être très vraisemblablement assurée. Les anguilles étaient un autre problème délicat à surmonter. On sèche, le vote ne semble pas être intervenu ? Pourquoi tant de félicitations ? Comme toujours, un endroit ne va pas sans son envers).

P2 et P3

Fabrique d'église de Tohogne, une histoire de chiffres qui ne plaît pas à tout le monde, après l'exposé par l'échevin Dumoulin, Madame Le Bussy obtient la parole, elle a noté qu'il a été question d'une somme de plus de 20.200 € ! Pour des frais divers, mais aussi des dépenses pour des émoluments de prestataires, selon la cheffe de file du PS, il est anormal de se faire

payer pour s'occuper des fabriques d'église. Elle fait une liaison avec différents mandats qu'elle exerce à titre gratuit, selon elle, cela serait contraire à une logique objective et déontologique de se faire rétribuer pour certains mandats, elle serait active au niveau d'une fabrique d'église, ce serait volontaire et sans contrepartie numéraire.

Elle embraye en demandant la mise en place d'une fusion des Fabriques d'églises pour les achats, etc.

Pour expliquer les 20.200 € évoqués, Mr Dumoulin tente maladroitement de fournir des justifications, par exemple, de la récupération de l'an dernier, etc. Blablas.

La messe est dite, la joute verbale s'éteint rapidement, c'est malgré tout passé, et le point 4 est alors abordé :

P4

Il s'agit d'adopter une mesure pour certaines Taxes concernant des documents administratifs, et donc, pour une fois, une bonne nouvelle pour le citoyen, la mesure vise principalement la carte d'identité et les cartes de séjour, elle concerne plus particulièrement les demandes urgentes, une baisse générale des frais est proposée, la mesure est adoptée prenant effet au 1^{er} juillet 2017.

P5

Monsieur Tassigny intervient pour signaler les mécontentements des commerçants de Durbuy avec la problématique des motos, ce sera l'occasion de faire un package avec les points 6 & 7, parking et redevance (amende administrative) pour les stationnements irréguliers des motos. (NDR : *ce que tu donnes d'un côté, tu le récupères de l'autre*).

Le bourgmestre signale que la phase de test (*similaire à 2016*) est réengagée pour le stationnement des motos, un parking payant de 40 places est déjà en cours d'aménagement à l'Anticlinal, une signalisation spécifique est mise en place, au besoin, elle sera même renforcée, des autocollants ont été posés sur les horodateurs, le prix pour laisser son engin sur un emplacement réservé est de 23 c ¼ H, 40c 30', etc., soit la moitié de la tarification appliquée pour l'automobile, les contrevenants seront mis immédiatement à l'amende, 55 €, le paiement sera sollicité par les agents de la commune, mais le cas échéant pourra être différé.

La mesure prend ses effets le 1er avril sans être agréementée d'un poisson.

Elle sera maintenue jusqu'au 30 juin 2017 et revue à ce moment pour les grandes vacances.

Madame Le Bussy intervient, et à raison, sans autre forme de procès, pour signaler que mettre cela en œuvre 3 jours après le conseil, c'est un peu fort, il aurait été nécessaire de s'y prendre bien plus tôt, elle reproche également l'absence de gardiennage pour la zone moto, elle est farouchement contre la disposition et n'est pas seule à monter en selle, André Tassigny se manifeste également, les commerçants non pas été consultés, pas informés, etc.

Il ajoute que l'an dernier, la mesure d'empêchement de stationner les motos à l'emplacement habituel a été une perte sèche pour Durbuy vieille ville et tout bénéfice pour un patron bistrotier de Bomal, les motards sont donc partis s'abreuver hors du centre historique ! La tête de liste MR (*horizon bleu ciel*) redoute que pareille situation ne se représente, et cela, au détriment des établissements localement situés place aux Foires et aux abords. Francis

Dumoulin prend la parole et indique que la mesure est strictement indispensable, qu'elle sera bien encadrée, et que la communication sera immédiatement revue, notamment avec le S.I de la ville.

Le bourgmestre signale que les motos se garent sur les places handicapées, les trottoirs, partout, et qu'il dispose de nombreuses photos en attestant.

L'opposition MR, en wheeling ou presque, estime que 40 places cela est insuffisant, que le motard ne supporte pas de ne pas avoir vue sur son engin, le PS acquiesce, Ecolo approuve discrètement. (NDR : *toute cette argumentation a déjà été largement mise en évidence en 2016*)

On signale encore que la rampe montante du pont est en cause, en effet, pour la gravir, il faut mettre les gaz, plein pot selon certains qui n'ont jamais pratiqué, et cela pétarade...

(NDR : *il n'y a que la majorité qui se plaint des motos au centre de Durbuy*)

Du côté du MR, on ne lâche pas l'affaire, c'est alors que le bourgmestre signale que la commune a toujours été très permissive avec les motos, que la situation se dégrade, des plaintes sont déposées pour le bruit et le stationnement sauvage, il demande alors à Monsieur Tassigny si l'on peut verbaliser ? La réponse MR est affirmative, mais il ne faut pas dire que l'autorisation vient de lui, il rappelle au mayeur que le chef de la police (*administrative*) c'est lui. Le bourgmestre signale alors qu'il prend note.

Il s'ensuit une polémique sur les stewards qui peuvent mettre les amendes administratives dans le cercle renforcé, prévu pour déterminer la zone infractionnelle des motocyclistes, en dehors, il s'agit d'une compétence de la police, Monsieur Dumoulin fait un rapide exposé des endroits où sont compétents, les uns et les autres, et il définit avec précision l'amende administrative du PV ou de la perception immédiate dressée par un inspecteur de police.

En réponse à une question de Laurence Le Bussy, il est précisé que l'arrêté du bourgmestre pour cette disposition particulière visant les motos ne doit pas revenir signé par le commissaire en chef de la police de Durbuy pour pouvoir être mis d'application. Toutefois, le règlement redevance doit encore être validé par ????

Le vote est donc OUI pour la majorité (NDR : *mais il me semble avoir entendu prononcer un non, d'une voix féminine CDH ?, ce qui serait vraiment très courageux*)

Pour l'opposition, le vote est massivement NON

(NDR : *cette manière employée par le CDH, de mettre en œuvre une interdiction de stationnement sans consultation des acteurs locaux, me semble une nouvelle fois mettre à mal le procédé démocratique à Durbuy, notre société est-elle devenue sourde et aveugle au point de ne pas se rendre compte que cela ne marche plus dans le bon sens ? Il semble que les motards évitent dorénavant Durbuy Vieille Ville et que la discussion est inutile. L'expérience du Bourgmestre a eu des résultats irréversibles. S'il a obtenu ce que Jean de Bohème (Coucke) et aussi, Le Vieux Pont désiraient, il a détruit jusqu'à 30 % du chiffre des entreprises de la place concernées. Avec des pertes d'emploi concomitantes.*

Ce sujet reste mal traité : les amendes ne pourront être imposées que lorsque la tutelle aura marqué son accord, possiblement en mai ? Le rôle et les prérogatives du personnel verbalisant

sont mal définis, il n'est pas clair quand il faut un policier et quand le personnel communal suffit.)

P7.1

Il s'agirait de remboursement "frais Japon" tout le monde semble être d'accord. RAS.

P8

Budget pour le foot de Petit Han, des réparations sont nécessaires, l'échevin Dumoulin explique que les détails suivront, et que la qualité des travaux est assurée.

Sans observation, c'est adopté à l'unanimité.

P9

Il y a du grain à moudre avec le Sassin, Monsieur Dumoulin explicite le budget pour les travaux prévus, et certifie que le collègue suivra l'affaire au plus près.

Madame Le Bussy regrette le manque d'info sur les travaux, elle souhaite savoir si le COD sera autour de la table, l'échevin des sports signale que non...

Toujours à la parole, la tête de liste PS s'interroge sur l'alternative de rénovation réhabilitation du Sassin ? Elle signale que créer un centre sportif au Sassin est une mauvaise idée et qu'il serait moins coûteux de rénover la salle existante et de construire le complexe à Barvaux.

Monsieur Dumoulin estime que non.

Laurence Le Bussy indique qu'à Bomal, il ne sera pas possible à l'avenir de créer des extensions Freddy Paquet, pense qu'elle a raison et le dit haut et fort, mais, et il ajoute que la proposition de Laurence Le Bussy est utopique, il termine en estimant que l'opposition cherche à les pousser dans le fossé, Monsieur Bontemps intervient à nouveau et signale qu'avec 2 sites, il ne faut pas rêver, c'est aller droit dans le mur. Il explique encore le financement du projet.

(NDR : c'était trop beau de voir Monsieur Paquet rallier une idée de l'autre camp ! Pourtant Madame Le Bussy, les chiffres, elle connaît et les maîtrises particulièrement bien. Personne n'a fait état du Tennis de Barvaux et c'est surprenant, sachant que l'an dernier, il a été dit qu'il serait transféré sur un autre site, je me pose la question également de savoir pourquoi un tennis ne pourrait pas être englobé dans un complexe sportif adapté, ce n'est pourtant pas la place qui manque à Barvaux sur la plaine du Juliéna, y aurait-il coulerie sous grenaille ? Sur ce sujet tennistique, je vous invite à relire la page 1 § 6 & page 2 § 1, 2 & 3 de mon compte-rendu du conseil du 5 décembre 2016, publié le 6 décembre, et le § 2 de mon compte-rendu du conseil du 27 décembre 2016 et publié le lendemain.)

P10

Prime Dureco

Si la commune ne la verse pas, ils perdront également le droit à obtenir celle de la province qui s'abstiendra également. On se félicite du travail de la société, la prime est accordée.

P11a

Madame Têcheur désire organiser un comité d'accompagnement du projet Coucke qui permettrait de mieux informer la population, elle souhaite en savoir plus sur le projet touristique de 350 h et e.a sur le devenir du domaine de Hottemme.

Pour rassurer tout le monde concernant les acquisitions de Marc Coucke, car vous l'aurez compris, c'est de cela que l'on cause une fois encore et ce ne sera pas la dernière, loin de là, le bourgmestre intervient et lui répond qu'un Comité d'accompagnement Hottemme sera créé avec la Ville, les riverains et la RW.

Un hôtel 2 étoiles pour les enfants sera développé sur le site de Hottemme.

Le mayeur refait le détail de la surface contenue sur le territoire de la commune appartenant et/ou gérée par Marc Coucke, on part de 350 hectares, moins, moins, moins pour le détail, voyer cela avec Monsieur Bontemps, il aime parler de ses chiffres précis, on les a entendus sur RTL-TVI, TV Lux, et même lu dans la gazette.

(NDR : pas mal d'hectares resteront en l'état, pourquoi Mr. Coucke les a-t-il achetés alors ? Où est son intérêt ? Et que l'on ne dise pas que la question relève de la vie privée, dans ce contexte très particulier, le projet démesuré, elle intéresse toute la population durbuysienne, sans exception !)

Le bourgmestre rappelle que Coucke a créé de nouvelles activités sur les sites LPM/D.A, mais que les sports moteurs n'en font plus partie. *(NDR : selon mes informations, un jugement a interdit les sports moteurs à Durbuy Aventure, il fallait donc satisfaire au jugement, plus que tout autre chose.)* Il indique que des tentes de luxe ont été installées récemment à la Chênaie, qu'un contingent de gosses doit arriver *(NDR : ils étaient déjà là, ils se sont approprié la rue du Gibet dans toute sa largeur, et ont fait du tapage jusque passé minuit la nuit du 29 au 30 !)* il indique encore que la passerelle sur la grand-route à Rome sera installée le lendemain du conseil, que Coucke va réaliser un tunnel pour que les PMR se rendent du parking au centre d'attraction et inversement, sans danger. Il n'en fallait pas davantage pour que Madame Le Bussy ne saisisse l'occasion de s'étonner de ce double moyen d'accès, et donc très naturellement, elle a interpellé Monsieur Bontemps pour savoir pourquoi les valides ne pourraient pas, eux aussi, emprunter ce futur tunnel ? Le mayeur ne connaît pas la réponse.

(NDR : ben tient, la construction d'un tunnel sous une route publique, cela ne doit pas faire l'objet d'autorisations diverses, d'un dossier, d'une étude, etc. ?)

Il passe la parole à une autre Laurence, l'échevine Jamagne, qui a parlé de Bart ceci, et encore, Bart cela... *(NDR : Martens, en le nommant à deux reprises par son prénom !!!, cela, je l'ai bien entendu, le reste est superflu et déjà largement commenté dans le récent passé.)*

Monsieur Bontemps indique que l'abattage du bois de résineux en octobre 2016 n'était pas illégal, cette sapinière ayant poussé sur une prairie ! Si j'ai bien suivi, elle devrait revenir à son état naturel.

Le parking qui sera très prochainement aménagé à Rome par l'investisseur flamand sera arboré, 500 arbres seront plantés *(NDR : mais les voitures, elles se mettront où les voitures ? Au-dessus des arbres, sur les branches ?)*

Monsieur Bontemps indique encore avoir récemment reçu une petite délégation de 4 personnes (NDR : *collectif SOS-Durbuy, mais non cité*), un PV a été réalisé par cette délégation, et lui a été communiqué, il a souligné être satisfait du travail rédactionnel. Le mayor indique qu'il n'est pas opposé à rencontrer des personnes, maximum 6 ou 7 par réunion, si cela s'avère nécessaire, même tous les deux mois en cas de besoin.

(NDR : *un merci au bourgmestre pour sa considération me semble justifié.*)

A ce moment de la soirée, Madame Têcheur revient sur le comité d'accompagnement Hottemme, elle demande la transparence, demande également au bourgmestre ce qui lui déplaît dans le projet, il rétorque rien, elle insiste pour que les gens soient au courant.

(NDR : *le bourgmestre a trouvé qu'il y avait déjà assez de concertation et que la proposition de Madame Têcheur était superflue.*)

L'échevin Paquet parle brièvement de l'agriculture, du droit de Chasse qui n'existe plus sur le domaine, et que cela pénalise les fermiers et le monde rural, les sangliers se sont approprié les terres du Domaine, que 150 hectares ne sont plus gérés, il évoque la gestion Natagora, etc.

(NDR : *certains d'entre nous ont été touchés de la détresse exprimée par ce fermier. Il rencontre des difficultés dans l'exercice de son métier face aux pressions du monde moderne, comme le rejet des pesticides, la réduction de la chasse. Par son témoignage, Mr Paquet nous rappelle que les changements que nous voulons apporter à notre société rendent la vie de certains plus difficile et que nous devons en tenir compte.*)

P12

Régie foncière pas de commentaires.

P13

Vente pour 650.000 € par la ville, projet d'acte adopté.

P14

Déclassement à Grand-Han, idem, adopté.

P15

La revitalisation urbaine "En Charlotte" déjà débattu alors d'un précédent conseil.

André Tassigny parle à nouveau de la rénovation, mais côté Maison communale, il souhaite que l'autre rive, côté des particuliers, soit également réalisée. Le bourgmestre indique que les riverains sont souverains sur cette berge, mais que l'on proposera de nouveau à ses personnes de saisir l'opportunité.

André Tassigny insiste, Freddy Paquet connaît le dossier et dit que les gens ne sont pas chauds.

André Tassigny insiste encore, décidément aujourd'hui, c'est lui qui a mangé du lion, le bourgmestre répète qu'ils vont essayer de revoir les propriétaires, mais sans garantie.

Le mot de la fin sur ce point revient au MR avec cette sentence : une rive et pas l'autre ce ne sera pas beau !

P16

Plan HP OK

P17 et 18

Plan de cohésion sociale, les chiffres sont cités, c'est l'objet du P18.

Et concernant le P17 rapport d'activité, Madame Le Bussy, propose d'ouvrir des ateliers en soirée et le WE, indique qu'il faut aussi varier les projets.

Cécile Colin, CDH, intervient et signale qu'il y a déjà des ateliers en soirée, qu'une charte avec l'Art 27 existe, qu'un nouveau projet avec la Croix-Rouge est sur les rails.

Tout passe sans-souci.

P19

ADL pas de question.

(NDR : toutefois, il me faut rapporter la presque naissance d'un conflit, le PS Rock Kersten s'est plaint de ne pas avoir eu accès à un document, il a demandé à Henry Mailleux si à l'occasion, il pourrait recevoir l'un ou l'autre document par courriel, Le DG accepte, c'est fort bien, mais c'était sans compter sur l'intervention mayorale, Monsieur Bontemps a fait remarquer au conseiller que son ordinateur est une machine familiale non sécurisée, que n'importe qui est susceptible d'y avoir accès, que dès lors, l'envoi de documents n'est pas autorisé, Monsieur Kersten a alors fait remarquer fort judicieusement qu'il est libre de venir à la commune faire des photocopies et de les emporter à son domicile, mais pas de recevoir les mêmes papiers par voie électronique, il a ajouté que c'était un non-sens. Cela n'a pas été plus loin).

P20

C'est OK

P21

Centre culturel, tout est parfait, mais un dossier doit être rentré la Fédération Wallonie-Bruxelles pour juin 2017

P22

OK

P23

Un Conseiller en aménagement du territoire doit être nommé, Madame Le Bussy demande si cela servira également à la population pour des questions urbanistiques, la réponse est clairement non

Laurence Jamagne a souhaité apporter un démenti au sujet de l'école de Borlon, je n'en ai pas entendu plus.

L'affaire est pliée, le maire à remercier le public et fixer la prochaine réunion au 26 avril prochain. Il faut encore remarquer qu'il n'a pas été question de la demande d'étude sur le

commerce, attendue depuis plusieurs semaines, serait-elle définitivement passée à la trappe ? Madame Le Bussy et Monsieur Tassigny reviendront probablement à la charge prochainement conseil.

Le climat de ce conseil était nettement moins tendu que lors des deux précédents, ce sera ma conclusion, en remerciant aussi Marc Blasband pour certaines précisions qu'il a bien voulu, fort aimablement, me fournir.

Ce compte-rendu non-officiel n'est nullement exhaustif des débats.

Rédacteur : A.ROPPE

Durbuy, le 17 mars 2017.



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du 29 mars 2017 à vingt heures.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Henri MAILLEUX

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. Convention des Maires. Adhésion ;
2. Fabrique d'Eglise de Tohogne. Comptes 2015 ;
3. Fabrique d'Eglise de Tohogne. Budget 2017 ;
4. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs. Modification ;
5. Demande groupe Horizon Bleu Ciel : gestion motos à Durbuy Vieille-Ville ;
6. Règlement complémentaire de circulation routière. Parking motos à Durbuy Vieille-Ville ;
7. Règlement-redevance de stationnement sur la voie publique. Modification ;
8. Football PETITHAN. Subside communal pour amélioration des installations ;
9. SASSIN à BOMAL. Subside communal pour honoraires d'auteur de projet ;
10. Subside à l'installation dans la ZAEM de Barvaux : sclr fs DURECO ;
11. Parking OAL. Devis ORES ;
12. RÉGIE FONCIÈRE. Vente à Longueville à J. COMBLIN. Projet d'acte ;
13. Vente par la Ville à Petithan. HILLEGEER ;
14. Déclassement à Grandhan. HEUGHEBAERT Ch. ;
15. Revitalisation Urbaine « En Charotte » à Barvaux. Passerelle Ris Dodet. Décompte final ;
16. Plan Habitat Permanent. Cadastre social. Approbation ;
17. Plan de Cohésion sociale. Rapport d'activités 2016 ;
18. Plan de Cohésion sociale. Rapport financier 2016 ;
19. Régie Agence de Développement local. Rapport d'activités 2016 ;
20. Centrale de marchés du Département des Technologies de l'Information et de la communication (SPW). Convention d'adhésion ;
21. Centre culturel. Rapport d'activités 2016, comptes 2016 et budget 2017 ;
22. Commission locale pour l'énergie. Rapport d'activités 2016 ;
23. Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme (CATU). Désignation ;
24. PE. Désignation d'un maître de psychomotricité à raison de deux périodes : Sophie BERNARD ;
25. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-huit périodes en remplacement de Anne GONDRY : Ety CHABROL.
26. PE. Désignation d'un maître d'éducation physique à raison de deux périodes : Laurence NINANE.
27. PE. DPPR, un quart temps supplémentaire : Marie-Thérèse DI CRESCENZO.